CONDITIONS :

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année ; dix piastres pour la feuille de la ville pour la campagne et pour les villes trois ou par trimestre, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne rendra partaire payer à son domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront changer leur domicile devront en donner avis par écrit, sur semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque ligne pour la première insertion, et cinquante centimes pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ANNONCES pour l'année aux annonceurs.—Les entreprises personnes tenant magasins de détail, banques, Compagnies d'Assurances et autres, ainsi qu'un public, 100 piastres pour chaque carré. Les bateaux à vapeur, et les maisons de commerce la saison de la commission, 200.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes publiques, biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c., doivent payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront 50 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces en articles d'une nature personnelle, lorsqu'elle pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

Le Directeur de 25 pour cent sera faite aux ventes, aux shérifs, aux Rég. des Testaments, et Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles et de dix pour cent sur les annonces de ventes de meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire seront faites d'un abonné à l'année, telles que ventes en par autorité de justice, ventes de plantations, habitations, esclaves marrons, sommaux épaves &c. &c., &c., les seront portés en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront payées en conséquence de cette disposition.

Les Annonces Anonyme de faits sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payée d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Prairies et autres endroits ouverte pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de telles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des simples puissent toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

POUR BATON-ROUGE et les ports intermédiaires.

Le steamer neuf et élégant **BRILLIANT**, capitaine Th. Clark, partira pour Bâton-Rouge et toutes ports intermédiaires Mercredi et Samedi de chaque semaine, à 4 du matin, et partira de Bâton-Rouge, les Jeudi et Lundi à la même heure.

Le Brillant prendra le fret pour la côte, aller et retour, à cale seulement. Par cet arrangement, les passagers peuvent être sûrs de faire un voyage de prompt qu'agréable, de sur, sans se trouver à bord d'un bateau dont le pont est encombré de marchandises et de balles de coton.

Le fret devra nécessairement être payé à bord. Mardi et Vendredi, car il n'en sera pas reçu pour le départ du bateau. Le fret des marchandises mises à bord dans le courant du jour, sera d'avance des chargeurs, lorsque le consignataire ne se trouvera pas à bord.

Les marchandises débarquées sur les plantations, seront au risque des propriétaires.—Pour fret ou passage s'adresser à bord du Brillant.

N.B.—Aucune dette ne sera payée par le Brillant, sauf qu'elle n'ait été contractée par ordre du capitaine.

9 nov—6m

POUR LA BELLE LIGNE DE PAQUEBOTS pour NEW-YORK.

Le jour de départ est fixé, pour toute la saison, au 1 Lundi, de quinzaine en quinzaine, que le navire **Louisiana** en plein et sur lest.

Le navire Orleans capt. S. Sears, 599 tonneaux, 11 déc.
Alabama " C. C. Berry, 474 " 11 déc.
Arkansas " E. J. Dennis 627 " 25 "
Louisiana " W. Hathaway 543 " 8 janv.
Nestor " B. Jackson, 540 " 22 "
Kentucky " J. Banker, 629 " 5 fév.

Ces navires sont tous de 1ère classe, doubles et chevillés en cuivre, construits à New-York pour ce service et n'ont cet que peu d'eau et gagnent la barre avec retenue. Des capitaines ont tous une longue expérience de la mer et les navires sont rapides et ont descendant soit en remontant le fleuve. Les emménagements sont fort beaux et les provisions abondantes. Le prix du passage à la chambre 100 piastres. Je recommande vivement mes amis et les officiers de bâtiment ou à l'équipage auxquels on boisson spiritueuse. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

FRANKLIN AMES & Co.
No. 48 rue du Camp.

N.B. Les bâtiments ne sont point responsables de marchandises verreries, poteries, marbres ou granit; de la perte du fer ou de l'acier; ni de la perte de tout article ou balles, à moins qu'un connaissement en bon et dû signé par les agents. 11 nov—87

POUR COLUMBIA, PRINCETON, Lac Providence, Vicksburg, Grand Golfe, Rodney, et Natchez.—(Premier bateau.)

Le bateau à vapeur bien connu et paquebot régulier **Warren**, capitaine J. Walworth, est prêt à partir du lit et partira ce jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Lafayette ou à

HYDE & COMSTOCK,
rue Poydras No. 18

28 déc

POUR MATAGORDA.

La goélette fine voilière, chevillée en cuivre et construite à Baltimore **Magnum Bonum**, capt. H Smith, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira sans délai. Pour fret de l'emplacement de quelques barils ou passage, ayant de bonnes emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis la rue St. Louis ou à

S. RICKER Jnr.
rue du Camp No. 36

POUR LIVERPOOL,

Le navire classé A. 1, **Napoleon**, capitaine Nicolbe, partira sans délai. Pour frêt, s'adresser à

GEO. GREEN,
rue du Camp No. 60

DEMANDE.

On desire acheter un navire bon bâtiment tirant de 5 1/2 à 6 pieds d'eau étant chargé. On demande un intérimant. S'adresser rue Toulouse no. 9. (29

A FRETER.

Le navire AMERICA, fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Cunningham, port de 1400 balles, est maintenant prêt à recevoir son chargement ; s'adresser à

HARRISON, CLEGG & Co.,
rue de la Douane.

POUR LA BAIE DE GALVESTON.

La belle goélette **HENRY**, capitaine Desbourn, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret et passage, ayant de beaux emménagements pour les passagers. S'adresser à bord, vis-à-vis l'Arsenal, ou à

JAMES REED & Co.,
88, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL

Le navire **GIBRALTAR**, classé A. 1, capitaine Dunbar, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GEORGE GREEN, No. 60, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire **TAMENENT**, fin voilier, capitaine Borland, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à

LEVI H GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire **MARYLAND**, capitaine Berry, désire 300 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à

LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier **OROZIMBO**, capitaine Crocker, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à

L. H. GALE,
93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL.

Le navire TACITUS, classé A. 1, capitaine Russell, ayant une partie de son chargement retenu, et allant à bord, vis-à-vis la Presse à Coton. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser

GEORGE GREEN,
60, rue du Camp.

A FRETER.

La barque fine voilière, CAMBRIDGE, capitaine Thag, est prête à recevoir son chargement ; s'adresser au capitaine ou à

GRONING & Co.

A VENDRE.

La goélette H. HYLEGER, du port d'environ 60 tonneaux, ci-devant goélette Henriette, neuve et dernièrement prise par la goélette de guerre américaine *Brutus*. La goélette H. a été construite à la Nouvelle Orléans depuis quelques années, avec les bois matériaux.

JOHN G. ROWLAND,
47, Vieille Levée.

POUR LE HAVRE.

Le navire MICHIGAN, peut loger agréablement 10 à 15 passagers. Pour les conditions, s'adresser au capitaine Sturgeon à bord, ou à

H. C. CAMMACK & CO
Allée de Barque.

POUR LIVERPOOL.

Le navire **Rathelin**, classé A. 1, capitaine Thompson, ayant la majeure partie de son chargement engagée, et allant à bord vis-à-vis la rue Magnolia, et partira sous peu. Pour le reste du fret, s'adresser à

GEORGE GREEN,
60, rue du Camp.

POUR LA HAVANE

LA goélette américaine MOTTO, capitaine Jauregueberry, pour fret ou passage, s'adresser à

CAPDEVIELLE & Co.
No. 19, rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL.

Le navire **Margaret**, classé A. 1, capitaine King, partira sous peu de jours. Pour passage ayant quelques-uns de beaux emménagements, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes ou à

LEVI H. GALE,
rue de la Commune No. 93

POUR BRAZORIA & MARION.

La goélette pacquebot BYRON, fin voilière, capitaine Parmenter, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira dans quelques jours. Pour le reste du fret et pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à

JOHN G ROWLAND,
No. 47, Rue de la vieille Levée.

A VENDRE

La goélette GEN. DE KALB, du port d'environ 700 barils, tirant 5 1/2 pieds d'eau lorsque chargée (venant d'être entièrement réparée et a été construite à New Jersey en 1830 avec bois matériaux, et convient particulièrement au commerce du Texas. Pour les conditions, s'adresser à bord, au chantier de Harrod & Hughes ou à

JOHN G ROWLAND,
No. 47, Vieille Levée.

POUR MARSEILLE.

Le brick **COMET**, capitaine Marey, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

KOHN, DARON & Co.
28, rue Bienville.

POUR NEW-YORK.

(Passage seulement.)

Le brick fin voilier, **HORACE**, capitaine Brown, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à

BAILEY & ABBOTT.
14, rue Bienville.

POUR TAMPICO—La goélette fine voilière CREOLE, capitaine Cormier, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à bord, ou bien de la rue Jefferson, ou à

JOHN CROSBY,
No. 32, rue du Camp.

POUR SAVANNAH.—Le brick A. 1 J. COHEN, JUNIOR, capitaine Moore, ayant la majeure partie de son chargement engagée et allant à bord vis-à-vis sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à

WOOD & SIMMONS,
22, rue Poydras

POUR PORTSMOUTH.

Le brick AGENORIA, classé A. 1, capitaine Gardner, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, offre de beaux emménagements, s'adresser à

BAVLEY & ABBOTT.
14, rue Bienville.

30 déc

POUR APALACHICOLA.—Le brick neuf **O. C. RAYMOND**, capitaine Perkes, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus. Pour le reste de fret ou passage, s'adresser à bord ou à

KIDDER & HEAD, 84 rue Poydras.

30 déc

POUR LE HAVRE.—Le navire **MOHAWK**, classé A1, capitaine Thing, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à

LEVI H. GALE, 93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL.

Le navire fin voilier et classé A. 1, **Odon**, capitaine Parsons, a besoin de 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant d'excellents emménagements, s'adresser à

L. H. GALE.
rue de la Commune No. 93

28 déc

POUR LA MOBILE.

La goélette fine voilière **Gen. Stark**, capitaine Leighton, partira sans délai. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la Place d'Armes, ou à

E. & J. ANDREWS,
rue Gravier No. 22

28 déc

A LOUER—La partie haute d'une maison située rue du Canal, près l'encouragement Royale. Il s'y trouvent trois chambres, dont l'une est parfaitement fine. Il y a une entrée par la rue du Canal, cour privée, une citerne, et un pavé pour les chevaux.

De plus—Un magasin au dessous des chambres mentionnées, en pourra les louer ensemble ou séparément. S'adresser à l'encouragement N. E. des rues du Canal et Royale, au premier. 14 déc—4f

A LOUER—Une partie du magasin no. 45, rue de la Douane, avec privilèges communs. Ce magasin est on ne peut plus convenable pour la vente en gros de bottes, souliers etc.

23 nov 27

A LOUER.

Le beau bureau rue Gravier, convenable pour un courtier en coton ; s'adresser à

RO. INSON & CO.
45 rue du Camp.

28 nov

A LOUER—Deux magasins d'entrepôt, très spacieux no. 13 et 15, situés rue Ferdinand, entre les rues de la Levée et Moreau, face à la rue de la Victoire. S'adresser à

P. H. GALLWEY,
31, rue de la Commune.

23 déc

A LOUER.

TOUTE cette vaste et spacieuse Maison, ou, si l'on aime mieux, cette partie qui fait face au fleuve, cette saison est située à l'encoignure de la rue de la vieille et du chemin public, connue sous le nom de *North American Hotel*. Cette bâtisse vient d'être convenablement réparée, sera prête dans quelques jours. Pour les conditions, s'adresser à

G. MUSSON,
89, rue de la Douane.

2 déc—10, 2pe

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MESSIEURS BINOCHE FRÈRES ont l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, et le public en général, qu'ils ont, d'aujourd'hui transporté leur magasin à l'encoignure des rues Royale et Toulouse, en face de la banque Consolidée, où ils mettent en vente un nouveau choix de marchandises reçues par les dernières arrivages de France, qu'ils vendront à des prix très bas. 28 déc—10

A Penelume de la belle CREOLE.

ROUL ADAM a l'honneur d'informer les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il vient de recevoir du bel assortiment de nouveautés.

AU BON GOUT

Magasin de modes et nouveautés, en tout genre.

Madame Vve. FEUMELAU, ayant ouvert un magasin de modes et nouveautés, rue de Chartres, no. 161, encoignure Toulouse, s'honore de prévenir le public et les personnes de cette ville, qu'elle vient de recevoir et doit constamment avoir de Paris un assortiment complet de modes et nouveautés en tout genre, et que pour donner aux dames la facilité d'avoir, à volonté, tout comme à Paris, dans le goût le plus trié et le plus moderne tous les objets de modes, Madame Vve Feumelau fait confectionner en son magasin, sous sa direction et par une dame du premier talent, arrivant de Paris, toutes espèces de commandes en modes, nouveautés, robes, costumes, garnitures, coiffures de bal, bonnets de soirée, &c. 18 déc—1m

EN magasin pour clore des factures, les objets suivants reçus par les navires Vail-nut, Louisiana, Indus et Bordeaux Packet et à vendre par les soussignés.

400 caisses vin différentes qualités.
150 do cerise.
140 do fruits à l'eau de vie.
200 do liqueurs assorties.
50 do absinthe.
20 do eau de vie de Dantzick.
25 barils vinaigre.
10 pièces Pipes Cognac.
12 1/4 do do.
200 paniers anisette.
140 do huile, etc.

A. CAPDEVIELLE & Co.
19, rue Toulouse.

3 jan

TOILE D'EMBALLAGE—300 pièces toile d'emballage du Kentucky; 400 rouleaux corde; 34 balles jeans et linseys de 4/4, convenable pour habillement de nègres; 24 barils graisse; 150 barils huile pure; 100 do M. O.; 200 do prime; 80 do P. O.; 300 do épaules; 15 do choisis;—En magasin Bœuf, mess et prime; 500 barillets graisse en feuille; langues et cœurs de bœuf fumés, en dépôt, nouvellement à vendre par

LAYET & AMELUNG,
17, rue de la Commune.

3 jan

MR. V. DECAUX a l'honneur de prévenir les personnes qui ont eu la complaisance de passer chez lui, qu'il est enfin possesseur de ses marchandises, qu'il offrira en vente aujourd'hui samedi, savoir : Draps, casimir et nouveautés, habits, redingottes; pantalons, pantalons, gilets, manteaux et robes de chambres.

Un très bel assortiment de jolis costumes pour enfant.

Blouses en drap et velour, redingottes, pantalons, gilets et petits manteaux, casquettes et chapeaux. Le tout dans le dernier goût et le plus à la mode.

SOIERIES.

Cravates pour hommes et pour dames, cols, cravattes à la bâle, en satin et crénoline, gants de chevreau, première qualité, mitaines en soie, bas de laine, chemises de coulons, chemises en toile fine avec et sans jabot.

Chapeaux, casquettes et kepis pour bureau;

Fournissant pour les tailleurs.

Levantine, serge, velour, boutons mât dorés ciselés, boutons de soie et de lastingue, etc. etc.

Deux superbes pannes à buffet, en bois de palissandre, richement sculptées.

Deux fusils à percion, de la fabrique de Lepage, 200 paires de bottes fines.

Son magasin est rue Royale entre Bienville et Conti, No. 72. 9 déc—1m

MME. SIMON, sage femme accoucheuse, a l'honneur de prévenir les dames qui ont bien voulu lui accorder leur confiance et le public en général, qu'elle a transféré son domicile, rue d'Orléans, entre les rues Royale et Bourbon, maison de Mr. Verdier.

Madame Simon reçoit à pension, les dames qui désirent se faire soigner chez elle. 21 nov—1 an

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisses de Carrollton, encoignure des rues Baronne et Poydras.

15 juin SALOMON COHN

UN DEMANDE—Une gardienne d'enfants ; on donnera de bons gages pour une domestique honnête et intelligente. S'adresser au bureau de l'Abeille. 9 déc—3f

A LOUER A CARROLLTON.—Les édifices et jardins composant anciennement l'habitation McCarty ; ils consistent en plusieurs maisons, écuries, serres et ateliers, bâtiments &c. aussi sur les mêmes lieux une distillerie qui est actuellement en pleine opération, le tout se trouve entre le fleuve et le course, indépendamment des bâtisses et de la distillerie il y a suffisamment de terre pour un très-grand jardin.—Les conditions seront raisonnables. S'adresser sur les lieux à Carrollton à M. Bertrand, ou à la Nouvelle-Orléans à

L. MILLAUDON,
49 rue Royale.

21 déc

CABINET DE LECTURE.

3ème municipalité.

H. HANKEL prévient le public qu'il a ouvert un cabinet de lecture française. L'abonnement est à une piastre par mois, payable d'avance. On demandera un dépôt de cinq piastres pour les personnes étrangères ou non domiciliées ici. Le simple abonnement donne droit à 2 volumes à la fois.

Catalogue et liste à souscription dans mon magasin, rue Champs Elysées No. 23 24 déc

A VENDRE au magasin des soussignés, les marchandises suivantes :

200 caisses thé impérial, poudre à canon, et Young Hyson, en boîtes de 12, 3 et 6 liv.
100 Sacs Pimento de la Jamaïque,
100 Frêmnns B. urre de la laiterie de Glade,
100 Barriques Huile de Baleine,
200 Barils Vieille Eau de Vie de pêche,
20 demi barils do do,
120 Barils Harengs,
24 Demi barils Harengs,
50 Moulins à Coton de l'Aigle, diverses grandeurs,
100 Balles Etoffes du pays, d'Appleton et de Jackson, en grandes et petites balles,
30 Aide Tools à draps de Russie,
50 Sacs en pires de 24 bouteaux chaque,
150 Rouleaux Cordes du Nord, et 5 caisses d'indiennes.

WM. G. HEWES & Co.
28 déc Rue Natchez entre Camp et Magasins.

PLANCHES DE PIN BLANC—Cent cinquante mille pieds planches de pin blanc et madriers, à bord des chalans en face du moulin à scie de dyrne, à vendre par

EASTMAN & BROTHERS,
30, Vieille Levée.

GUIGLEY & PURST.
A bord.

28 déc on à

Magasin de Papeterie et de Livres de la 3me. Municipalité.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir, rue des Champs Elysées No. 23, entre les rues de la Levée et de la Victoire, en face de la maison des chemins de fer Nord Pontchartrain, un magasin de Papeterie et de Livres, comprenant tout en général ce qui est relatif à cette branche.

Ayant fait ses apprentissages dans une des premières maisons de ce genre en cette ville, le soussigné espère, par son expérience, son activité et son intégrité, mériter le patronage qu'il sollicite en ce moment des habitans de la 3me. Municipalité et du public en général.

On trouvera chez lui constamment tous les articles relatifs aux susdites branches, et il se chargera aussi de tout ordre pour réliure, soit livres de comptoirs ou autres, et d'impressions de toute espèce.

7 nov HERMANN HANKEL.

$10 DE RECOMPENSE.

BERONT payée à quiconque ramènera au soussigné ou logera dans une prison de la ville ou de l'Est, le mulâtre BILLY ou WILLIAM, marron depuis le 3 décembre 1837, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds, 10 pouces, mesure anglaise, cheveux roux, teint rougeâtre, ayant une cicatrice au front, très marquée, le doigt de milieu de la main droite roide, et un des doigts de pied cornés.

CHARLES BORJEAU,
Encoignure des rues Saint-Antoine et Moreau, faubourg Marigny. 29 déc—6

Bureau de la France à Coton d'en bas.

Nouvelle Orléans, 26 décembre 1837.

Vingt pauvres de réconpense, seront dépensés à quiconque arrêtera et livrera la nègre ANSON BARLEY, qui s'est enfui le 22 du courant, âgé d'environ 21 ans, taille 5 pieds 8 pouces; il portait une veste de drap bleu, des pantalons gris et souliers, marche un peu courbé, a une grande bouche, de grands yeux et une brûlure sur la joue droite.

On pense qu'il se tient caché quelque part dans la trouvelle municipalité.

27 déc D. F. GUEY, secrétaire.

EN magasin pour clore des factures, les objets suivants reçus par les navires Vail-nut, Louisiana, Indus et Bordeaux Packet et à vendre par les soussignés.

400 caisses vin différentes qualités.
150 do cerise.
140 do fruits à l'eau de vie.
200 do liqueurs assorties.
50 do absinthe.
20 do eau de vie de Dantzick.
25 barils vinaigre.
10 pièces Pipes Cognac.
12 1/4 do do.
200 paniers anisette.
140 do huile, etc.

A. CAPDEVIELLE & Co.
19, rue Toulouse.

3 jan

VENTES
PAR LE REGISTRE DES TESTAMENTS

SUCCESSION LIVAUDAIS.—Vente par le Régistrateur des Testaments.—Lundi quinzième jour de Janvier mil huit cent trente huit, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, en vertu d'un décret rendu par l'Honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, rendu dans une instance en partage, dans des successions de feu Jacques Philippe Eitoul Dugué Livaudais et feue dame Rose Victoire Voisin son épouse, dans laquelle instance dame Jeanne Auguste Eitoul Dugué Livaudais et Paul Emile Lepri son époux, sont demandeurs et François Philippe Eitoul Dugué Livaudais et autres sont défendeurs, No. 1004 du Docket de la cour, seront vendus à l'encan par le Régistrateur des Testaments soussignés, l'esclave et les terres ci-après, savoir :

1o. Un nègre créole nommé Charlot, âgé de 28 ans, appartenant par indivis à tous les héritiers des dits défunts, en sujet aux maladies.

2o. Une terre, marquée grande arpente de face sur quarante de profondeur, située dans la Paroisse de la Bourche Intérieure, sur le côté gauche du Bayou Lafourche, 34 milles environ au dessous de Thibodeauville, bornée est par les terres du Dugué Fréneau et Louis Harang et au dessous par celles de J. B. Daigle; cette terre aussi appartenant en commun aux dits héritiers.

3o. Une autre étendue de terres appartenant par indivis aux dits héritiers et aux autres parties prétendues au dit procès, située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, bornée par la ligne de fond des habitations de Lafourche, à 40 arpents du Bayou du Bœuf, le Bayou des Allemands, et par les lignes de l'habitation de Mr. Charles Derbigny, la dite terre bien connue sous le nom de Vacherie de M.M. Dugué frères, et qu'elle a été apprécié et représentée par M. A. Bourgeoil ingénieur, sur le plan d'arpentage et de division qu'il en a fait sous la date du 25 août 1833 et celui la division qui en a été faite sur le dit plan en soixante lots distincts, figurés et contenance, beaucoup d'entre ces lots, contenant une grande étendue de terres hautes et propres à la culture immédiatement et se composant pour la suplus des réparations, terres de bois de construction &c. chacun de ces lots se compose de la quantité, dite dans le table suivante :

Lot No.	Nomb. d'arpents Terres Hautes.	Nomb. d'arp. Cyp. et prairie.
" 1	"	1118
" 2	"	2603
" 3	"	1763
" 4	"	1600
" 5	"	2647
" 6	242	2722
" 7	60	783
" 8	63	763
" 9	73	853
" 10	64	608
" 11	66	768
" 12	65	801
" 13	221	105
" 14	57	621
" 15	124	698
" 16	92	768
" 17	106	614
" 18	127	843
" 19	"	1445
" 20	"	1237
" 21	"	559
" 22	"	143
" 23	"	300
" 24	"	1225
" 25	204	196
" 26	185	127
" 27	125	126
" 28	54	240
" 29	"	40
" 30	"	37
" 31	"	80
" 32	"	1429
" 33	57	2709
" 34	1170	2458
" 35	1161	1147
" 36	164	844
" 37	102	504
" 38	132	855
" 39	161	681
" 40	88	623
" 41	76	423
" 42	60	553
" 43	62	720
" 44	65	1237
" 45	47	1819
" 46	49	1018
" 47	50	8930
" 48	51	1532
" 49	52	2600
" 50	54	3457
" 51	55	3687
" 52	56	4700
" 53	57	5235
" 54	117	1894
" 55	58	778
" 56	59	contenance incertaine.
" 57	60	

4o. Le morceau de terre connu sous le nom de *Petit Bois* ayant environ dix arpents de profondeur, en grandeur, bornée par l'habitation de Mr. Charles Derbigny et réservé dans l'acte de la vente à lui faite, par les parties à ce partage des terres composant son habitation.

5o. Une butte ou amas de coquilles contenant plusieurs mille barils, située sur le bord du bayou de la Vacherie sur les terres de Monsieur Charles Derbigny, également réservé dans le dit acte, cet article étant précédent étant aussi en commun à tous les copartageans.

Ces terres sont la propriété des copartageans en vertu de la concession qui en fut faite par le gouvernement Français le premier jour de Floréal, 10 Floréal, Dubreuil leur ancêtre; le titre de cette concession fut enregistré au Bureau des terres et de plus enregistré et déposé au greffe de H. Lavergne, notaire, maintenant William Christy, 15 février 1808. Depuis cette terre est échue aux propriétaires actuels, divisée et en ligne directe du dit Villars, à l'exception de quelques parties acquises par aliénation faite entre les héritiers et copropriétaires.

Toutes les portions de cette terre désignées comme "terres hautes" propres déjà présent à la culture, mais toutes les autres parties, même les prairies étant diversement au dessus des eaux toutes et chacunes elles sont arrosées de celle du canal de Bontaira et de la Fourche, par laquelle elles sont travaillées seront à ce que l'on croit cultivables, lorsque par des efforts et des travaux bien entendus, elles seront mises dans des cas. Ces terres hautes représentées sur le plan sont seulement celles qui maintenant paraissent hautes et sèches, et il est bien connu qu'après le défrichement dans ces quartiers l'étendue de terre cultivable se trouve toujours de beaucoup augmentée.

Conditions de la vente: l'esclave payable un tiers comptant et le surplus à six mois du jour de la vente, en un billet endossé à satisfaction, et assuré par hypothèque spéciale sur l'esclave.

Les terres et les coquilles payables un dixième comptant, et le surplus à un, deux, trois et quatre ans de terme, du jour de la vente, les jouissances assurées des billets endossés à satisfaction et divisés en coupons, et les vendeurs se réservent et par hypothèque spéciale sur les lots vendus; chacun de ces billets devant porter intérêt au taux de dix pour cent par an après l'échéance dans le cas où ils ne seraient point alors payés, sans que pour cela les acquéreurs aient le droit de retarder le paiement des échéances.

L'acquéreur se trouvant subséquemment de chacun des 58 lots de terre ci dessus décrits, sera obligé envers tous les autres, à fournir un chemin public qui sera établi soit d'après le consentement de tous les propriétaires, soit par le jury de police.

Le plan est déposé en l'étude de Théodore Seghers notaire, rue Toulouse no.—, où on pourra le voir aussi au dixième jour précédent la vente, alors il sera déposé à l'Arcade, lieu de la vente.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Théodore Seghers notaire, aux frais des acquéreurs

W. F. C. DUPLESSIS,
Régisteur de la succession.

25 nov—4j

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Chase—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de dit défunt, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et la dite exécuteur déchargée de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régisteur des Testaments.

29 déc

COUR DES PREUVES—Attendu que Pierre Domere a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Pierre Lateron, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS,
Régister des Testaments.

29 déc

COUR DES PREUVES—Attendu que Adelin Dreux a présenté une pétition à la Cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Alexandre Magtin décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. F. C. DUPLESSIS.
Reg. des Testaments.

27 déc

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de les Charles Allègre h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par les exécuteurs testamentaires de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre leurs mains répartis conformément au dit compte, et les dits exécuteurs testamentaires déchargés de leurs fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour,

W. F. C. DUPLESSIS.
Reg. des Testaments.

28 déc

BAZAR PARISIEN

Encouragement Industriel de la Jeunesse.

MESSRS. Normandin et Barraud, Coiffeurs, ont l'honneur de prévenir qu'ils ouvriront leur magasin, le lundi, 25 décembre.

On commandera dans le coiffeur, stimulé par les caprices de la mode et les arts qu'il reçoit chaque jour par des femmes de goût, est plus spécialement tout autre à assurer ce qui peut le mieux convenir au fait de toilette, et par conséquent les idées de ces deux successeurs de feu Jacques Philippe Eitoul Dugué Livaudais et feue dame Rose Victoire Voisin son épouse, dans laquelle instance dame Jeanne Auguste Eitoul Dugué Livaudais et Paul Emile Lepri son époux, sont demandeurs et François Philippe Eitoul Dugué Livaudais et autres sont défendeurs, No. 1004 du Docket de la cour, seront vendus à l'encan par le Régistrateur des Testaments soussignés, l'esclave et les terres ci-après, savoir :

1o. Un nègre créole nommé Charlot, âgé de 28 ans, appartenant par indivis à tous les héritiers des dits défunts, en sujet aux maladies.

2o. Une terre, marquée grande arpente de face sur quarante de profondeur, située dans la Paroisse de la Bourche Intérieure, sur le côté gauche du Bayou Lafourche, 34 milles environ au dessous de Thibodeauville, bornée est par les terres du Dugué Fréneau et Louis Harang et au dessous par celles de J. B. Daigle; cette terre aussi appartenant en commun aux dits héritiers.

3o. Une autre étendue de terres appartenant par indivis aux dits héritiers et aux autres parties prétendues au dit procès, située dans la Paroisse de Lafourche Intérieure, bornée par la ligne de fond des habitations de Lafourche, à 40 arpents du Bayou du Bœuf, le Bayou des Allemands, et par les lignes de l'habitation de Mr. Charles Derbigny, la dite terre bien connue sous le nom de Vacherie de M.M. Dugué frères, et qu'elle a été apprécié et représentée par M. A. Bourgeoil ingénieur, sur le plan d'arpentage et de division qu'il en a fait sous la date du 25 août 1833 et celui la division qui en a été faite sur le dit plan en soixante lots distincts, figurés et contenance, beaucoup d'entre ces lots, contenant une grande étendue de terres hautes et propres à la culture immédiatement et se composant pour le suplus des réparations, terres de bois de construction &c. chacun de ces lots se compose de la quantité, dite dans la table suivante :

Lot No.	Nomb. d'arpents Terres Hautes.	Nomb. d'arp. Cyp. et prairie.
" 1	"	1118
" 2	"	2603
" 3	"	1763
" 4	"	1600
" 5	"	2647
" 6	242	2722
" 7	60	783
" 8	63	763
" 9	73	853
" 10	64	608
" 11	66	768
" 12	65	801
" 13	221	105
" 14	57	621
" 15	124	698
" 16	92	768
" 17	106	614
" 18	127	843
" 19	"	1445
" 20	"	1237
" 21	"	559
" 22	"	143
" 23	"	300
" 24	"	1225
" 25	204	196
" 26	185	127
" 27	125	126
" 28	54	240
" 29	"	40
" 30	"	37
" 31	"	80
" 32	"	1429
" 33	57	2709
" 34	1170	2458
" 35	1161	1147
" 36	164	844
" 37	102	504
" 38	132	855
" 39	161	681
" 40	88	623
" 41	76	423
" 42	60	553
" 43	62	720
" 44	65	1237
" 45	47	1819
" 46	49	1018
" 47	50	8930
" 48	51	1532
" 49	52	2600
" 50	54	3457
" 51	55	3687
" 52	56	4700
" 53	57	5235
" 54	117	1894
" 55	58	778
" 56	59	contenance incertaine.
" 57	60	

4o. Le morceau de terre connu sous le nom de *Petit Bois* ayant environ